Création d'une microcentrale hydroélectrique sur le réseau d'eau potable de la commune de Die, située sur la commune de Romeyer

Cette opération, menée conjointement par les deux communes de Die et de Romeyer, a consisté à la mise en place d'une génératrice installée dans un local déjà existant. Cet équipement tourne à plein régime depuis le début de l'année 2016.

Le débit et la pression de l'eau servent à faire tourner une roue (dite Pelton) ; celle-ci entraine une génératrice qui produit un courant électrique. Il est réinjecté sur le réseau d'ERDF.

Quelques chiffres:

Recette annuelle prévue : environ 41 000 € moins les frais d'entretien Coût de l'opération : 235 000 € (82 250 € pour Romeyer, financé par l'emprunt et

rentable dès la première année).

Financement : région Rhône alpes30 % dans le cadre de l'appel à projet pilote, commune de Romeyer 35 %, ville de Die 35 %.

Une journée porte ouverte sera organisée au cours du mois de septembre 2016









Voilà ce que l'on peut trouver dans une conduite d'eau

Fin avril la conduite d'adduction d'eau potable de la commune a nécessité une intervention d'urgence. La conduite s'est subitement fissurée (sur la piste menant au col de Romeyer) entrainant une panne totale d'alimentation du hameau des Planeaux pendant deux heures et du château d'eau du Moulin (qui a bien joué son rôle de réservoir, les habitants desservis par celui-ci n'ayant pas eu à subir de coupure). Dans la foulée, une intervention programmée a été avancée pour réparer une fuite importante sur l'arrivée d'eau au brise charge des Planeaux.

Pour information : dans le cadre d'un plan de gestion et de contrôle de la distribution de l'eau potable par l'agence de l'eau, le brise charge des Planeaux sera remplacé par un réservoir dimensionné pour le hameau. Travaux prévus en 2017.



Nouvelles de la communauté des communes du Diois

Nouvelle composition:

Deux évènements ont imposé le renouvellement du conseil communautaire : La démission du conseil municipal de Pennes le sec et la création de la nouvelle commune de Solaure en Diois (fusion des anciennes communes de Molières-Glandaz et Aix en Diois).

L'application stricte des nouveaux textes réglementaires a conduit à la diminution de la représentation des communes de 200 à 500 habitants (passant de 2 titulaires à 1 titulaire + 1 suppléant), et à l'augmentation de la représentation de la ville de Die. Romeyer a ainsi perdu 1 titulaire. Vos représentants sont donc maintenant : titulaire M Raymond Biglia, suppléant M François Lacoutière.

SCOT, (schéma de cohérence territoriale) :

Les élus à la CCD ont fait le choix d'un SCOT ayant comme périmètre les limites territoriales de la CCD à la majorité de 46 voix pour et 19 contre. Une autre possibilité évoquée mais non retenue, soutenue en particulier par la ville de Die : un SCOT plus à l'échelle de toute la vallée de la Drôme

Divagation des chiens sur la commune

De nombreuses plaintes sont arrivées en mairie à propos de la nuisance apportée par la divagation de nombreux chiens sur la commune (hygiène et propreté, sécurité, nuisances sonores, etc.).

Dans certains endroits des promeneurs n'osent plus circuler de peur de se faire agresser, des touristes rebroussent chemin (quelle image pour notre village).

L'article L211-23 du code rural est pourtant très clair : « est considéré en état de divagation tout chien ... qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître...ou qui est éloigné de son propriétaire... ».par ailleurs L'article L211-22 permet au maire d'ordonner que les chiens soient tenus en laisse et muselés si la sécurité des habitants est en jeu.

Doit-on en arrivé là ?

Parole au comité des fêtes

En ce début d'année 2016 le comité des fêtes vous a proposé un karaoké qui pour un coup d'essai fut couronné de succès, une balade du 1^{er} mai qui malheureusement est tombée à l'eau.

Pour cet été le comité vous propose : le dimanche 12 juin son vide grenier, le vendredi 5 aout sa vogue et enfin les vendredi 8 juillet (aux Planeaux) et 22 aout (au Moulin) ses concours de pétanque.

Les associations de Romeyer souhaitant utiliser cet espace pour le prochain numéro doivent déposer leur contribution avant le 1^{er} septembre 2016 au nom de la commission communication (boite aux lettres de la Mairie).



L'écho de Romeyer

Bulletin d'information de la mairie

Directeur de la publication : Raymond Biglia. Comité de rédaction : le Conseil Municipal. L'Echo de Romeyer est disponible en mairie.

Mai 2016 pages 1 et 2

EDITO

Comme vous pourrez le constater dans ce numéro, nous maintenons le rythme des investissements de rapport, de préservation du patrimoine communal et d'amélioration de notre cadre de vie tout en gérant au mieux nos capacités financières et en évitant de trop vous solliciter par les impôts.

La loi NOTRE sur la nouvelle organisation territoriale va impacter de façon importante la répartition des compétences entre la commune et la communauté des communes, mais aussi au-delà, et cela concernera nos infrastructures, l'urbanisme, la gestion de nos finances...et les rapports intercommunaux. Elle impactera aussi la préparation du schéma de cohérence (projet de territoire) dont le conseil communautaire a souhaité avoir notre intercommunalité pour périmètre.

Dans ce contexte de fortes évolutions sont à prévoir dans l'exercice de notre gouvernance, aussi nous maintenons le cap d'une commune prête à s'adapter à ces évolutions et ayant un niveau d'infrastructures d'une collectivité dynamique au cadre de vie de qualité.

Le Maire et le Conseil Municipal



Les travaux de rénovation des appartements municipaux ont démarrés fin mars 2016, avec un peu de retard sur le prévisionnel. Ils seront ouverts à la location fin 2016, début 2017.

Le nouveau système de collecte des ordures ménagères est aujourd'hui opérationnel. Après un démarrage difficile pour la plateforme du bas, aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre avec un double ramassage hebdomadaire.

Si une très large majorité de nos concitoyens respecte scrupuleusement les consignes de tri, qu'ils en soient remerciés, quelques-uns commettent encore des actes d'incivilité en remplissant les containeurs avec toute sorte de déchets (déchets de travaux et de jardin, objets encombrants, etc.) qu'il convient d'emmener directement à la déchèterie. Ceux-là doivent savoir qu'ils sont passibles d'amendes très significatives

La commission culturelle vous propose du 7 au 13 juillet une exposition « les talents de Romeyer », au temple du village. Ouverture de 15 h à 19 h (20h le samedi et le dimanche) Six à sept exposants sont d'ores et déjà inscrits. Il reste un peu de place, n'hésitez à vous faire connaître au secrétariat de la mairie (mardi matin et jeudi après-midi, 04 75 22 22 58, mairie.romeyer@orange.fr).

Cette expo est ouverte à toute personne ayant un « talent » : peinture, musique, sculpture, création artisanale, créateurs d'objets, collections, photos....

La journée citoyenne 2016 aura lieu le samedi 9 juillet. Rendez-vous à partir de 8 h devant la mairie. Retenez dès à présent votre journée.

Le vendredi 12 aout 2016 à 21 h, au temple de Romeyer, la commission culturelle vous propose un concert de musique baroque par l'ensemble « Orféo di Cracovia » avec Jean Pierre Ménuge (professeur honoris causa du conservatoire de Cracovie) à la flûte, Jorge Lopez-escribano au clavecin et Amandine Ménuge au violoncelle baroque.

Les musiciens ont composé à leur façon un pétillant programme qui fera revivre le répertoire des 17^{ème} et 18^{ème} siècles (Bach, Händel, Telemann et Cervetto).

A travers un programme plein de vie, ils sauront vous convaincre, si cela était nécessaire, que la musique ancienne, souvent drôle et pleine d'humour, n'a pas pris une ride et parle plus que jamais de notre sensibilité contemporaine. Plus d'information par voie d'affichage courant juillet et aout 2016 mais réservez déjà votre soirée.

